

Image not found or type unknown



Aide juridictionnelle et honoraires des avocats!!!

Par **caroline**, le **19/03/2008** à **19:02**

Bonsoir,rrnrnJe souhaiterais savoir si je suis obligée de régler les honoraires de mon avocat même si j'ai obtenu l'aide juridictionnellernil est vrai qu'il s'agit de dommages-intérêts que j'ai obtenu,mais est-ce que sa démarche est légale??la secrétaire de mon liquidateur m'a fait comprendre que je recevrai des honoraires je trouve cela injuste car j'ai utilisé mes économies pour postuler afin de trouver un nouvel emploiMerci de votre compréhensionrrncaroline